

COMMUNE DE MONTMEYRAN

DEPARTEMENT DE LA DROME ARRONDISSEMENT DE VALENCE

ARRÊTÉ N°2011/054

Le Maire de MONTMEYRAN,

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des Départements et des Régions,

Vu le décret n°86-475 du 14 mars 1986 relatif à l'exercice du pouvoir de police en matière de circulation routière,

Vu le code de la Route,

Vu le Code des Communes et notamment les articles L131-2 à L 131-4, relative à la signalisation routière livre 1 - 8ème partie,

Considérant l'aménagement du rond-point allée des Pins du lotissement les coteaux à Montmeyran,

ARRETE

ARTICLE 1er : Afin de sécuriser la circulation au niveau du rond-point situé allée des Pins dans le lotissement les coteaux (contournement par la droite) une signalisation spécifique est rendue nécessaire.

ARTICLE 2: La pose de 2 panneaux d'obligation typ B21-1 a été effectuée.

<u>ARTICLE 3</u>: Le Directeur Général des services et le Commandant de Gendarmerie de CHABEUIL seront chargés de l'exécution du présent arrêté.

<u>ARTICLE 4</u> : Ampliation de cet arrêté sera adressée à la Brigade de Gendarmerie de Chabeuil.

Fait à MONTMEYRAN Le 27 juillet 2011

Norbert SELLES

Adjoint « voirie et réseaux »